

# REPUBLIQUE TUNISIENNE

-----  
MINISTERE DE LA SANTE  
-----

معهد باستور تونس



**Consultation N° S26/06/2026**

---

**Pour la collecte, transport, traitement et l'élimination finale des déchets  
dangereux de nature chimique**

---

## CAHIER DES CHARGES

- Date de lancement le : 02 Juin 2026
- Date limite de réception le 08 Juin 2026 à 11H.

-(CCAP) CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

-(CCTP) CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

-ANNEXES

TEL : (216-71) 783 022-842 113 Poste (132)

FAX : (216-71) 844 072

Adresse mail : [sana.koudhai@pasteur.tn](mailto:sana.koudhai@pasteur.tn)

*Juin 2026*

## **Section I : Conditions Générales**

### **Article 1. Objet**

L'Institut Pasteur de Tunis se propose de lancer une consultation relative à la collecte, le transport, le traitement et l'élimination finale des déchets dangereux de nature chimique, générés par les structures et les laboratoires de l'Institut et son annexe de Soukra.

Cette consultation est pour une période d'une année à partir de la signature du contrat et la notification de l'ordre de service de commencement.

Les spécifications techniques des prestations demandées sont détaillées dans le cahier des clauses techniques particulières.

### **Article 2. Conditions de participation :**

Peuvent participer à la présente consultation les soumissionnaires :

- Autorisées par le Ministère chargée de l'environnement et du développement durable pour l'exercice d'une activité de gestion de déchets dangereux qui doit être valide au moins six mois avant la date limite de remise des offres,
- Pour les soumissionnaires dont la durée de leurs autorisations de gestion des déchets dangereux est arrivée à sa fin (après la date limite de remise des offres), le renouvellement de leurs autorisations reste valable et ce conformément à la réglementation en vigueur.

### **Article 3 : Présentation des offres et conditions d'envoi :**

L'envoi des offres techniques et financières se fait **via la plateforme TUNEPS** ou **via bureau d'ordre sous plis fermé** de L'Institut Pasteur de Tunis.

Une offre qui ne répond pas aux critères ci-dessous sera écartée automatiquement

Un cautionnement définitif doit être déposé dans un délai ne dépassant pas les 10 jours à partir de la date de notification

### **Article 4 : Délai de validité des offres**

L'offre sera valable pour une période de **60 jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

### **Article 5 : Ouverture des plis par l'acheteur**

L'ouverture sera assurée par la commission d'ouverture des offres.

## **Article 6 : Documents constitutifs de l'offre**

### **A- L'offre administrative :**

| <b>N°</b> | <b>Pièces</b>                                                                                                        |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1</b>  | Attestation relative à la situation fiscale prévue par la législation en vigueur valide                              |
| <b>2</b>  | Registre national des entreprises (Extrait de registre de commerce) valable à la date limite de réception des offres |
| <b>3</b>  | Fiches de renseignements généraux <b>Annexe n° 01</b>                                                                |
| <b>4</b>  | Autorisation délivrée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable                                |
| <b>5</b>  | Cahier des charges dûment signé et paraphé                                                                           |

Il est à préciser que le non présentation de l'Autorisation délivrée par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à la date limite de réception des offres constitue **un motif de rejet** de l'offre.

### **A- L'offre Technique :**

| <b>Document</b>   |                                                                              | <b>Opérations à réaliser</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Authentifications</b>                                          |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>N° d'ordre</b> | <b>Désignation</b>                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                                                   |
| <b>T1</b>         | Liste du personnel requis que le soumissionnaire compte mettre à disposition | <ul style="list-style-type: none"><li>- Tableau du personnel requis, conformément au modèle de l'<b>Annexe n° 02</b>.</li><li>- Une copie des pièces justificatives de l'aptitude physique et morale de chacun dans la collecte, le transport, le traitement et l'élimination finale des déchets dangereux,</li></ul> | Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document |

| Document   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Opérations à réaliser                              | Authentications                                                                                                     |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° d'ordre | Désignation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                    |                                                                                                                     |
| <b>T2</b>  | <p>Liste des moyens en équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le site de collecte, de tri, de stockage et d'élimination autorisé par les autorités publics concernées.</li> <li>- les prescriptions techniques et les modes de traitement et d'élimination,</li> <li>- Un véhicule adapté au transport de ce type de déchets et à leurs risques,</li> <li>- une balance de pesage étalonnée avec son rapport d'étalonnage délivré par un organisme agréé</li> </ul> | conformément au modèle de l' <b>Annexe n° 03</b> . | <p>Date, signature et tampon du soumissionnaire à la fin du document</p> <p>à joindre les pièces justificatives</p> |

#### C- L'offre Financière :

| Document   |                     | Opérations à réaliser                         | Authentications                                                 |
|------------|---------------------|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| n° d'ordre | Désignation         |                                               |                                                                 |
| <b>F-1</b> | Soumission          | Suivant modèle joint en <b>Annexe n° 04</b> . | Signature et cachet du soumissionnaire avec mention de la date  |
| <b>F-2</b> | Bordereaux des prix | Suivant modèle joint en <b>Annexe n° 05</b>   | Signature et cachet du soumissionnaire avec mention de la date. |

#### **Article 7 : Critères d'évaluation des offres**

Ne seront retenues que les offres satisfaisant à la totalité des conditions de participation à la présente consultation.

## **Section II : Cahier des Clauses Administratives Particulières**

### **Article 1 : Définitions et obligations générales des parties contractantes :**

L'Acheteur public est : l'Institut Pasteur de Tunis,

Destination de collecte : Structures et laboratoires de l'Institut Pasteur de Tunis et son annexe de Soukra.

Le titulaire du contrat est le soumissionnaire retenu, désigné par l'expression «Le Fournisseur ».

Adresse du Fournisseur aux fins de notification :  
.....  
.....

### **Article 2 : Objet :**

La présente consultation a pour objet la sélection d'une entreprise pour la collecte, le transport, le traitement et l'élimination finale des déchets dangereux de nature chimique.

### **Article 3 : Durée :**

La durée du contrat dans le cadre du présent cahier des charges est fixée à une année à partir de la signature du contrat.

### **Article 4 : Caractère des prix**

Les prix du contrat comprennent la marge bénéficiaire ainsi que tous droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et d'une façon générale, toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire directe ou indirecte impliquées dans la réalisation parfaite des prestations.

### **Article 5 : Modalités de paiement**

Le prestataire de service ou le fournisseur est rémunéré par l'Institut Pasteur de Tunis, sur présentation d'une facture en trois (03) exemplaires indiquant la description des activités, les quantités, les prix unitaires et le montant total accompagnée du bon de commande original dûment signé.

L'acheteur public effectue toutes les opérations de vérification nécessaires pour les prestations réellement exécutées et livrées, et ce en comparant les informations mentionnées sur la facture avec celles figurant sur les registres de contrôle, les fiches d'intervention, les procès-verbaux de destruction, et les bons de livraison signés par les deux parties (le représentant de l'Institut Pasteur de Tunis et celui de la société retenue).

## **Article 6 : Cautionnement définitif**

Au moment de la signature du contrat, le fournisseur retenu doit remettre à l'établissement un cautionnement définitif égal à trois pour cent (3%) du montant total. Le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire du contrat ou la caution qui le remplace devient caduque, à condition que le titulaire du contrat se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration de quatre (4) mois à compter de la réception des commandes.

Le dit cautionnement définitif, doit être conforme au modèle de l'**Annexe n° 06** joint au présent cahier des charges.

## **Article 7: Exécution des services et des travaux**

### **Tâches incombant au fournisseur / prestataire de service**

Le prestataire de service/fournisseur s'engage à assurer l'exploitation ordonnée et conforme aux prescriptions des pièces contractuelles.

Le prestataire de service /fournisseur devra veiller à entretenir et à réparer tous les ouvrages et les installations, engins et appareils nécessaires à la bonne exécution de son service de collecte, transport, traitement en vue d'une élimination finale des déchets de nature chimique.

Le prestataire de service /fournisseur devra gérer au mieux les équipements et le personnel qu'il emploie pour exécuter son service dans les règles de l'art.

### **Moyens à fournir par le prestataire de service**

Les équipements à fournir par le prestataire de services dans le cadre du contrat sont décrits en détail dans la CCTP.

### **Emploi du personnel fourni par le prestataire de service**

Le prestataire de service s'engage à avoir toujours à disposition tout le personnel nécessaire et possédant les qualifications requises au bon déroulement de son service. Le personnel devra être tenu au fait des développements les plus récents aussi bien du point de vue technique que du point de vue de la protection du travail (santé, protection contre les accidents du travail et les dangers) par des stages de formation réguliers.

### **Assistance Technique**

Le soumissionnaire devra assurer lui-même les prestations principales, une assistance technique avec un professionnel du domaine est exigée.

Le prestataire de service est responsable vis à vis de l'administration pour toutes les prestations fournies par ses sous-traitants.

### **Disponibilité**

Au début, la société doit désigner une personne responsable en position de répondre au nom du prestataire de service/fournisseur.

### **Interruption du service**

En cas de problème grave imprévu entraînant une perturbation ou une interruption du service, le prestataire de services/fournisseur doit immédiatement prévenir l'acheteur public et prendre sans délais, en accord avec celui-ci, les mesures nécessaires, utiles et appropriées, pour corriger la situation.

Le prestataire de service/fournisseur est obligé de proposer une solution valable pour garantir la continuité de ce service.

### **Cas de force majeure**

Sont considérés comme cas de force majeure tout événement imprévisible qui échappe à la volonté des parties contractantes après la notification et empêche l'exécution des dispositions contractuelles dans les conditions normales. Au vu de cette clause, sont indépendantes de la volonté des parties toutes les circonstances qui ne résultent pas d'une faute de la partie qui les invoque en avançant que les raisons lui sont extérieures et qu'elle ne peut les surmonter avec une diligence raisonnable.

Dans le cas où de telles circonstances se produiraient, il est convenu que les obligations contractuelles sont suspendues pendant la durée de l'incapacité d'agir causée par une telle situation, et ce, à condition que le cas de force majeure ait été signalé à l'autre partie par écrit dans les dix (10) jours au plus tard après l'événement et dans la mesure où les dites obligations sont concernées.

### **La sous-traitance**

Le prestataire de service /fournisseur doit assurer la totalité des services. Il est ainsi formellement interdit d'avoir recours à la sous-traitance non justifiée.

### **Rapports et documents à fournir par le prestataire de service**

A des fins de gestion et de documentation de son travail, le prestataire de service devra, au cours de son exploitation, fournir divers rapports: nom de déchet, bordereau de suivi durant chaque passage.

### **Protection de l'environnement**

Le prestataire de service/fournisseur doit prendre connaissance de tous les règlements concernant la protection de l'environnement et en tenir compte.

Le prestataire de service est responsable des dégâts environnementaux causés par son exploitation, dans la mesure où ceux-ci résultent d'un non-respect des prescriptions du présent dossier.

### **Contrôle et vérification**

L'acheteur public a le droit de vérifier si les déchets dangereux de nature chimique ont été acheminés vers le centre de traitement *via* un compte rendu ou une décharge.

### **Règlement des différends et des Litiges**

Le règlement à l'amiable des litiges survenus entre les deux parties contractantes sera effectué conformément à la réglementation régissant les marchés publics.

Le cas échéant, le litige sera porté devant les tribunaux Tunisiens territorialement compétents.

### **Article 8 : Frais d'enregistrement**

Les droits d'enregistrement du présent contrat sont à la charge du prestataire de service/fournisseur et ne lui seront pas remboursés.

### **Article 9 : Validité du contrat**

Le contrat conclu en application du présent cahier des charges ne peut être valable qu'après signature du contrat par les deux parties et son enregistrement.

## **Article 10 : Confidentialité**

La société s'engage à respecter la confidentialité de tout événement, fait ou information confidentielle dont il aurait connaissance dans le cadre de l'exécution des prestations demandées. Il prend toutes dispositions nécessaires de prévention, notamment à l'égard de ses représentants, personnels, prestataires et sous-traitants, à l'effet de satisfaire cet engagement.

## **Section III : CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

### **Article 1 : Objectif**

L'objectif de cette consultation est d'assurer le service de collecte, de transport, de traitement en vue d'une élimination finale des « déchets de nature chimique » dans les sites contrôlés et ce conformément aux exigences réglementaires et environnementales, en vigueur.

### **Article 2 : Définition du service à assurer :**

Le service régi par le présent cahier des charges a pour objet la collecte, le transport, le traitement et l'élimination des déchets chimiques conformément aux normes nationales et internationales en vigueur.

Le transport doit se faire dans les conditions exigées par la législation en vigueur et ce conformément à la loi N° 97-37 relative au transport routier de matières dangereuses et au décret n° 2002-2015 du 04 septembre 2002.

### **Article 3 : Présentations des déchets**

Il s'agit des déchets chimiques de type :

- Les réactifs chimiques inflammables solides et liquides périmés,
- Les déchets de solutions acides
- Les déchets de solutions alcalines
- Les déchets contenant des métaux (métaux lourds, mercure, sels métalliques...)
- Les déchets de sels et leurs solutions,
- Les déchets de laboratoires contenant des solutions chimiques,
- Les produits chimiques divers liquides et solides périmés et/ ou mis à rebus,
- Les tubes néons,
- Les aérosols,
- Les emballages souillés par des matières de nature chimique (plastiques, verreries, métalliques...)
- Les matériaux souillés par des matières de nature chimique



Selon le décret-n°-2000-2339-du-10-octobre-2000-Fixant-la-Liste-des-Déchets-Dangereux.

#### **Article 4 : État des lieux :**

Les déchets chimiques sont stockés dans les différents laboratoires et/ou unités de l'Institut Pasteur Tunis et l'annexe de Soukra.

Les déchets chimiques sont stockés dans des emballages primaires.

#### **Article 5 : Qualifications et obligations du soumissionnaire**

Le soumissionnaire doit impérativement avoir :

- \* Agrément pour la collecte et le traitement des déchets dangereux du ministère de l'environnement
- \* Attestations d'assurance responsabilité civile et environnementale résultant de leur transport et de leur gestion.

Le soumissionnaire doit obligatoirement fournir aux agents les EPI nécessaires à leur Protection contre les produits chimiques tels que :

- des lunettes de protection et ou des visières,
- des masques à cartouche de protection contre les produits chimiques des gants selon la norme EN374,
- des combinaisons et ou des blouses de travail contre les dangers chimiques EN 943,
- des chaussures de sécurité.
- Les EPI spécifiques selon les FDS des produits chimiques périmés à enlever.

Le soumissionnaire doit aussi indiquer le cycle de vie des déchets chimique et la façon d'élimination qui doit être conforme à la réglementation en vigueur.

La plupart des déchets chimiques soit liquides ou solides dépassent les seuils et donc nécessitent une élimination qui doit être respectueuse à la protection de l'environnement. Un bordereau doit accompagner ces déchets depuis l'enlèvement, le transport jusqu'à leur destination finale. Toutes ces étapes doivent être enregistrées dans le bordereau et une copie sera donnée au producteur de déchets avec la décharge du centre de traitement.

#### **Article 6 : Modalités d'accompagnement, de tri, de conditionnement, de transport et d'élimination :**

##### **Accompagnement et tri :**

Les déchets chimiques sont stockés dans leurs emballages primaires dans les laboratoires.

Le prestataire s'engage à exécuter les prestations d'accompagnement et d'encadrement technique lors du tri des déchets dangereux.

Le prestataire doit s'assurer pendant le tri que :

- Les emballages de déchets chimiques sont compatibles avec la nature de déchet,

-Les emballages sont maintenus en bon état et remplacer ceux qui sont endommagés,

-Les emballages sont bien fermés.

Chaque catégorie de déchets doit être enlevée à part dans des conteneurs homologués ONU. L'étiquetage sur les conteneurs doit être établi par le prestataire et doit clairement indiquer les informations suivantes le FDS et le pictogramme de classe de danger de déchet.

### **Transport**

A chaque enlèvement de déchets chimiques, le prestataire doit remplir un BDS bordereau de suivi de déchet.

Le transporteur doit respecter les conditions de transport par affichage des symboles de classe de danger sur les moyens de transport.

Le transporteur doit avoir une attestation de formation à cet effet et un certificat médical d'aptitude physique.

Le transporteur doit nettoyer le véhicule après chaque opération de transport de matières dangereuses.

Les moyens de transport agréés pour matières dangereuses sont des véhicules ADR.

Le soumissionnaire doit respecter les règles de signalisation et de sécurité routière en vigueur pour les matières dangereuses.

Appliquer les phrases de risque et les phrases de prudence sur la FDS.

Appliquer la feuille de route si nécessaire.

### **Conditionnement**

Les déchets chimiques enlevés de l'Institut Pasteur doivent être conditionnés dans un local du prestataire agréé.

Le soumissionnaire doit établir une liste de colisage à la fin du conditionnement et de pesage.

Le soumissionnaire doit avoir une balance étalonnée pour le pesage et présenter le rapport d'étalonnage à l'institut Pasteur de Tunis.

### **Elimination**

Le prestataire doit obligatoirement informer l'institut Pasteur de cycle de vie de ces déchets et leur mode d'élimination par une attestation de traitement mentionnant la méthode et le lieu de traitement.

**Article 7 : Obligation de l'Institut Pasteur :**

L'Institut Pasteur doit envoyer la liste de tous les déchets chimiques au soumissionnaire retenu. Au besoin, une liste complémentaire, peut être rajoutée et sera concernée d'enlèvement.

L'Institut Pasteur doit faciliter l'accès au soumissionnaire pour la collecte des déchets des différents laboratoires et doit collaborer activement pour garantir la bonne réalisation de cette mission.

L'institut Pasteur doit s'assurer que toutes les étapes d'élimination sont conforme à la législation en vigueur et peut porter plainte contre le soumissionnaire en cas du non-respect de la réglementation.

L'institut Pasteur ne prend la responsabilité d'aucun accident de travail du soumissionnaire qui doit impérativement assurer la continuité de l'opération.

**Article 8 : Programme d'intervention et délai d'intervention :**

Il s'agit d'une intervention qui concerne la liste totale des déchets chimiques à enlever.

L'intervention débutera après accord entre les deux parties et prendra fin lorsque la totalité des déchets chimiques mentionnés dans la liste de colisage sera enlevée.

**Article 9 : Liste et quantité non exhaustives des déchets chimiques :**

| N° | Type de déchet                                                                 | Quantité estimée en Kg | Conditionnement actuel                          |
|----|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------|-------------------------------------------------|
| 1  | Les déchets de solutions acides                                                | 200                    | Flacon en verre/en plastique                    |
| 2  | Les déchets de solutions alcalines                                             | 250                    | Flacon en verre/en plastique                    |
| 3  | Les déchets contenant des métaux (métaux lourds, mercure, sels métalliques...) | 100                    | Flacon en verre/en plastique                    |
| 4  | Les déchets de sels et leurs solutions,                                        | 200                    | Flacon en verre/en plastique                    |
| 5  | Les déchets de laboratoires contenant des mélanges chimiques,                  | 600                    | Flacon en verre/en plastique/bidon en plastique |
| 6  | Les produits chimiques liquides et solides périmés et/ ou mis à rebus,         | 200                    | Flacon en verre/en plastique                    |
| 7  | Les tubes néons,                                                               | 50                     |                                                 |
| 8  | Les aérosols,                                                                  | 50                     | Flacon métallique à pression                    |
| 9  | Les produits chimiques toxiques, inflammables solides et liquides,             | 100                    | Flacon en verre/en plastique                    |

|    |                                                                 |     |                                                        |
|----|-----------------------------------------------------------------|-----|--------------------------------------------------------|
| 10 | Les emballages souillés (plastiques, verreries, métalliques...) | 200 | Flacon en verre/en plastique/en métal                  |
| 11 | Les matériaux souillés                                          | 200 | Bécher, erlenmeyer, pipette en verre, tube en verre... |

La quantité totale des déchets à enlever est estimée entre 2.150 tonnes.

L'Institut se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités prévues dans la limite de vingt pour cent (20 %) du montant total de la commande, aux mêmes prix unitaires et conditions de l'offre retenue.

#### **Documents de références**

- **Loi n° 96-41 du 10 juin 1996** (JORT n°49 du 18 juin 1996), relative aux déchets dangereux et au contrôle de leur gestion et de leur élimination et **décret n° 2000-2339 du 10 octobre 2000**, fixant la liste des déchets dangereux (JORT n°86 du 27 octobre 2000).

- Manuel « **gestion des déchets chimiques provenant des laboratoires en Tunisie** » téléchargeable du site [www.anged.nat.tn](http://www.anged.nat.tn)

- **Loi n° 97-37** du 2 juin 1997, relative au transport par route des matières dangereuses, arrêté du ministre du transport du 19 janvier 2000, fixant les étiquettes de danger et les marques distinctives relatives au transport de matières dangereuses par route.

Lu et approuvé par

Le soumissionnaire

(Signature et Cachet)

## **ANNEXES**

### **Annexe n°1**

**CONSULTATION N° S26/06/2026**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

NOM OU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

TELEPHONE: .....

TEL-FAX .....

Les fournisseurs étrangers, adresse en Tunisie ou toute communication ou notification pour être délivrée : .....

Adresse en Tunisie : .....

.....

Adresse e-mail.....

Inscrit au registre du commerce le ..... Sous le N° .....

Capital: .....

Chiffre d'affaire annuel moyen des trois dernières années : .....

Marques représentées : .....

.....

N° du Matricule fiscale : .....

.....

Personne bénéficiant de procuration des signatures des documents relatifs à la consultation :  
(\*\*) .....

Fait-le, .....

Signature et cachet du soumissionnaire

## **Annexe n°2**

### **CONSULTATION N° S26/06/2026**

#### **LISTE DU PERSONNEL A AFFECTER**

**Pour la collecte, transport, traitement et l'élimination finale des déchets dangereux de nature chimique**

| Nom et prénom | Qualification & diplôme | Ancienneté | Affectation ou fonction | formation | Pièces justificatives |
|---------------|-------------------------|------------|-------------------------|-----------|-----------------------|
|               |                         |            |                         |           |                       |
|               |                         |            |                         |           |                       |
|               |                         |            |                         |           |                       |

|  |  |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|--|
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |

**NB** : joindre obligatoirement une copie des diplômes, attestations de formation, d'expérience et contrat en vigueur du personnel proposé.

**Fait à : ..... le, .....**

**(Nom et Prénom, Qualité,**

**Cachet et Signature de la personne**

**Habilitée à engager la société)**

### **Annexe n°3**

## **CONSULTATION N° S26/06/2026**

### **1-Liste des moyens matériels et équipements**

Je soussigné, (nom, prénom et profession)

1-Je confirme d'avoir à sa disposition :

| <b>Matériel demandé</b> | <b>Qt<br/>é</b> | <b>-Matériel proposé</b> | <b>les pièces justificatives</b> |
|-------------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------------|
|-------------------------|-----------------|--------------------------|----------------------------------|

|                                                                                                                                                          |    |                  |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|------------------|--|
|                                                                                                                                                          |    | <b>-quantité</b> |  |
| Unité de traitement autorisée par le Ministre de l'Environnement et le Développement Durable                                                             | 01 | .....            |  |
| Un camion frigorifié aménagé et muni de conteneurs fermés, de balance de pesage et d'un système approprié pour assurer un suivi analytique (traçabilité) | 01 | .....            |  |

## 2- Acte d'engagement de fournir les moyens matériel et équipements

Je m'engage si mon offre sera retenue de :

- Fournir tous le matériel et équipements fixes et roulant nécessaire, en bon état, et en nombre suffisant pour l'accomplissement des activités de conditionnement, de collecte, de transport intra et extra- muros et de traitement des déchets sanitaires dangereux et de leur élimination finale conformément aux stipulations du CCTP et ce afin de garantir une traçabilité.
- Réparer et/ou à remplacer les équipements fixes et roulants mis hors état d'usage pour raison de panne ou d'usure.

Fait à : ..... le, .....

(Nom et Prénom, Qualité,

Cachet et Signature de la personne

Habilitée à engager la société)

### **Annexe n°4**

## **CONSULTATION N° S26/06/2026**

### **Soumission**

1. Je soussigné (1) (2) (3).....

(Nom, prénom et profession).....

faisant élection de domicile à.....

et agissant en qualité de.....

au nom et pour le compte de la Société.....

dont le siège social est à.....

Société..... (type de Société : Anonyme, en nom collectif, à responsabilité limitée, etc.) Inscrite au Registre du Commerce de.....

En date du..... sous le numéro..... faisant  
élection de domicile à (adresse complète,  
téléphone).....Après  
avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de la  
consultation, en vue de la réalisation des prestations dont l'objet est :La collecte, le transport,  
le traitement et l'élimination finale des déchets dangereux de nature chimique, générés par  
les structures et les laboratoires de l'institut et son annexe de Soukra tel que mentionnés au  
cahier des charges.

Après m'être personnellement rendu compte de la situation des lieux et m'être informé des  
conditions locales et après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la  
nature et la difficulté des opérations à effectuer, me soumetts et m'engage (3) à exécuter les  
prestations objet du présent contrat, conformément aux règles de l'art et aux conditions du  
dossier la consultation précitée moyennant les prix que j'ai établis moi-même pour chaque  
article du Bordereau des Prix.

Le montant de mon offre, en TTC, résultant de l'application de mes prix aux quantités  
approximatives indiquées au détail estimatif joint au dossier de la consultation, s'élève à un  
total en D. T :

Le montant annuel en HTVA est de .....

Montant de la TVA.....

Le Montant annuel en TTC s'élève à :.....

**2.** L'Institut se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer les quantités prévues dans la  
limite de vingt pour cent (20 %) du montant total de la commande, aux mêmes prix unitaires  
et conditions de l'offre retenue.

**3.** La durée de ce contrat est fixée à **une année** à compter de la date de notification de  
l'ordre de service de commencement.

**4.** Je m'engage, si ma soumission est retenue à commencer chacune de mes prestations à  
dater du jour de la notification de l'ordre de service m'y enjoignant à les terminer dans les  
délais fixés.

**5.** J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de **soixante (60) jours**  
calendaires à compter de la date fixée pour la réception des offres.

Fait, le .....

Lu et accepté par le  
**SOUSSIONNAIRE**

## **Annexe n°5**

**CONSULTATION N° S26/06/2026**

**Bordereau des prix**



| NATURE DE SERVICES                                                                                                                                                                              |                       | QTÉ<br>EN KG | P.U /KG<br>(HTVA) | TVA | PRIX TOTAL<br>MAX<br>ANNUEL TTC |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|--------------|-------------------|-----|---------------------------------|
| La collecte, le transport, le traitement et l'élimination finale des déchets dangereux de nature chimique, générés par les structures et les laboratoires de l'Institut et son annexe de Soukra | Tri et accompagnement | 2150         |                   |     |                                 |
|                                                                                                                                                                                                 | Transport             | 2150         |                   |     |                                 |
|                                                                                                                                                                                                 | Conditionnement       | 2150         |                   |     |                                 |
|                                                                                                                                                                                                 | Elimination           | 2150         |                   |     |                                 |
| MONTANT TOTAL                                                                                                                                                                                   |                       |              |                   |     |                                 |

Arrêté le montant total général de mon offre à la somme (TTC) en dinars et en toutes lettres

.....  
.....

Fait, le .....

Lu et accepté par le SOUMMISSIONNAIRE

CACHET

## **Annexe n°6**

### **CONSULTATION N° S26/06/2026**

**Modèle d'engagement d'une caution personnelle et solidaire  
(A produire au lieu et place du cautionnement définitif)**

Je soussigné- nous soussignés (1) .....Agissant en qualité de (2)  
.....

**1) Certifie – Certifions que (3) .....a été agréée par le Ministère des Finances en application de l'article 113 du décret n°2014-1039 du 13 mars 2014, portant réglementation des marchés publics, que cet agrément n'a pas été révoqué, que (3) ..... a constitué entre les mains du Trésorier Général de Tunisie suivant récépissé n° ..... en date du .....**

**2) Déclare me- déclarons nous, porter caution personnelle et solidaire, (4).....**  
.....

Domicilié à (5) .....

Au titre du montant du cautionnement définitif auquel ce dernier est assujetti en qualité de titulaire de la consultation n°.....passé avec(6).....en date du.....,enregistré à la recette des finances (7).....relatif à (8).....

Le montant du cautionnement définitif, s'élève à .....% du montant du contrat, ce qui correspond à.....Dinars (en toutes lettres), et à.....Dinars(en chiffres).

**3) M'engager – nous nous engageons solidairement, à effectuer le versement du montant garanti susvisés et dont le titulaire du contrat serait débiteur au titre du contrat susvisé, et ce, à la première demande écrite de l'acheteur public, sans que j'ai (nous ayons) la possibilité de différer le paiement ou soulever de contestation, pour quelque motif que ce soit et sans une mise en demeure ou quelque démarche administrative ou judiciaire préalable.**

**4) En application des dispositions de l'article 108 du décret n°2014-1039 susvisé, la caution qui remplace le cautionnement définitif devient caduque à condition que le titulaire du contrat se soit acquitté de ses obligations, et ce, à l'expiration du délai d'un mois après (9).....**

Si le titulaire du contrat a été avisé par l'acheteur public, avant l'expiration du délai susvisé, par lettre motivée et recommandée ou par tout autre moyen ayant certaine, qu'il n'a pas honoré tous ses engagements, il est fait opposition à l'expiration de la caution. Dans ce cas, la caution ne devient caduque que par main levée délivrée par l'acheteur public.

**Fait à....., le .....**

---

(1) Nom(s) et Prénom(s) du (des) signataires(s).

(2) Raison sociale et adresse de l'établissement garant.

(3) Raison sociale de l'établissement garant.

(4) Nom du titulaire du contrat.

(5) Adresse du titulaire du contrat.

(6) Acheteur public.

(7) Indications et référence d'enregistrement auprès de la recette des finances.

(8) Objet du contrat.

(9) Réception provisoire ou définitive des commandes